

Édition 2024 - Version 2



1.	GÉNÉRALITÉS	4
2.	PARTENARIATS	4
3.	ÉTIRAGE	4
3.1.	Itinéraires de remplacement.....	4
3.2.	Balisage du parcours	4
4.	COURSE	5
4.1.	EXTREME	5
4.2.	SKY	5
4.3.	MOUNTAIN.....	5
4.4.	ACTIVE.....	5
4.5.	VERTINIGHT	5
4.6.	RELAY 'by Loyco	5
4.7.	Course pour enfants	6
5.	LIMITES DE TEMPS	7
5.1.	Principe.....	7
5.2.	Modifications des parcours ou de la limite de temps	7
5.3.	Tableau des limites de temps	7
6.	POSTE DE RAVITAILLEMENT	7
7.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	7
7.1.	Participation	7
7.2.	Âge minimum	7
7.3.	Conditions particulières pour la course EXTREME	8
8.	CATÉGORIES	9
8.1.	Aperçu de la course principale	9
8.2.	Aperçu des courses pour enfants	10
9.	INSCRIPTION	11
9.1.	Frais d'inscription	11
9.2.	Date limite d'inscription	11
9.3.	Nombre de participants limité.....	11
9.4.	Modification ou annulation de la participation	12
9.5.	Annulation de la course	12
10.	ÉQUIPEMENT	13
10.1.	Pour toutes les courses sauf les exceptions mentionnées ci-dessous.....	13
10.2.	Course EXTREME.....	13
10.3.	Course VERTINIGHT	14
10.4.	Bâtons	14
11.	RÈGLES DE LA COURSE	14
11.1.	Départ et chronométrage.....	14
11.2.	Port du dossard	14
11.3.	Comportement sur le parcours	14

11.4.	Abandon ou disqualification	15
11.5.	Lutte contre le dopage	15
11.6.	Pénalités	15
11.7.	Opposition.....	16
12.	RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX.....	16
12.1.	Résultats.....	16
12.2.	Remise des prix	16
12.3.	Prix spéciaux.....	17
13.	ORGANISATION ET COMITÉ DE COURSE.....	17
13.1.	Organisation	17
13.2.	Comité de course.....	17
14.	RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES	17
15.	DONNÉES PERSONNELLES	18
15.1.	Swiss Athletics.....	19
16.	DROITS D'IMAGE ET UTILISATION À DES FINS PUBLICITAIRES	19
16.1.	Généralités	19
16.2.	Fournisseur de services photographiques Sportograf.....	19

1. GÉNÉRALITÉS

Le Matterhorn Ultraks est une course de montagne avec classement individuel qui a lieu chaque année à Zermatt. La première édition de la course a eu lieu en 2013 ; la prochaine aura lieu du vendredi 23 au dimanche 25 août 2024.

Le Matterhorn Ultraks est organisé par Ultraks SA avec le soutien de la commune de Zermatt et de Zermatt Tourisme.

2. PARTENARIATS

La course EXTREME est une partie officielle des *Skyrunner® World Series* internationales (<http://www.skyrunnerworldseries.com/>) avec le statut "Official Race 2024".

Une éventuelle annulation de cette série n'aurait aucun impact sur la tenue du Matterhorn Ultrak.

3. ÉTIQUETTES

Les plans et profils détaillés des différentes distances sont disponibles sur le site web, sur la sous-page correspondant à chaque parcours.

Le départ et l'arrivée de toutes les courses (à l'exception de la VERTINIGHT) ont lieu au "Ultraks Plaza" sur les Obere Matten à Zermatt (2PCX+XQ Zermatt).

Les longueurs et les dénivelés varient en fonction des sources. Le tableau suivant donne les meilleures estimations pour chaque trajet :

	Longueur	DIFFÉRENCE DE NIVEAU
ACTIVE	19 km	1'150 m
MOUNTAIN	32 km	2'000 m
SKY	49 km	3'600 m
EXTREME	25 km	2'876 m
VERTINIGHT	4,9 km	691 m / 9 m

Attention ! Ne te fie pas exclusivement aux indications de ta montre. En fonction du brouillard et d'autres facteurs, des écarts allant jusqu'à 5 % sont possibles. Sur un trajet de 49 km, il peut donc y avoir un écart de plus de 2 kilomètres.

3.1. Itinéraires de remplacement

Si une ou plusieurs des courses ne peuvent pas avoir lieu sur les parcours prévus en raison des conditions météorologiques, des parcours de remplacement seront proposés dans la mesure du possible.

3.2. Balisage du parcours

Des informations sur le balisage du circuit seront mises en ligne ultérieurement.

4. COURSE

4.1. EXTREME

- Longueur estimée : 25 km
- Dénivelé montée/descente : 2'876 m
- Heure de départ : vendredi, 8:00 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Départ en masse
- Couleur d'identification : noir

4.2. SKY

- Longueur estimée : 49 km
- Dénivelé montée/descente : 3'600 m
- Heure de départ : samedi, 7:00 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : par blocs d'environ 125 coureurs
- Couleur d'identification : bleu

4.3. MOUNTAIN

- Longueur estimée : 32 km
- Dénivelé montée/descente : 2'000 m
- Heure de départ : samedi, 9h30 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : par blocs d'environ 125 coureurs
- Couleur d'identification : rouge

4.4. ACTIVE

- Longueur estimée : 19 km
- Dénivelé montée/descente : 1'150 m
- Heure de départ : dimanche, 8h30 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : par blocs de 125 coureurs environ
- Couleur d'identification : vert

4.5. VERTINIGHT

- Longueur estimée : 4,9 km
- Dénivelé Montée : 691 m, descente : 9 m
- Heure de départ : vendredi, 20h45 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Départ en masse
- Couleur d'identification : Violet

4.6. RELAY 'by Loyco

Le Matterhorn Ultraks propose, en collaboration avec Loyco, une course de relais sur le parcours MOUNTAIN.

Les spécifications et conditions de la piste MOUNTAIN s'appliquent en conséquence également pour la course de relais.

4.6.1. Saison

La course RELAY est organisée par équipes de trois coureurs :

	<i>Point de départ - relais/point d'arrivée</i>	<i>Longueur</i>	<i>Dénivelé en montée</i>	<i>Dénivelé de la descente</i>
Coureur 1	Zermatt - Sunnegga	7.5 km	665 m	10 m
Coureur 2	Sunnegga - Furi (via Riffelalp)	10.4 km	389 m	810 m
Coureur 3	Furi - Zermatt (via le lac noir)	14.1 km	946 m	1'180 m

4.6.2. Composition des barèmes

Les équipes peuvent être composées librement (femmes et/ou hommes).

La seule condition est que chaque participant soit âgé d'au moins 18 ans (année de naissance 2006) et soit un employé de la même entreprise.

Un seul classement est établi par entreprise. Il y a un classement pour les hommes/mixtes et un classement pour les équipes exclusivement féminines.

4.7. Course des enfants

Pour les enfants, deux courses sont proposées, en fonction de la tranche d'âge.

4.7.1. SUPER WOLLI

- Longueur : 2'600 m
- Dénivelé : 151 m
- Heure de départ : vendredi, 16h45 (sous réserve de modification)
- Mode de départ : Départ en masse

a. Catégories d'âge :

Catégorie	Année de naissance
Garçons 1	2010 - 2011
Garçons 2	2012 - 2013
Garçons 3	2014 - 2015
Fille 1	2010 - 2011
Fille 2	2012 - 2013
Fille 3	2014 - 2015

4.7.2. WOLLI

- Longueur : 900 m
- Dénivelé : 17 m
- Heure de départ : vendredi, 16h30 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Départ en masse

a. **Catégories d'âge :**

Catégorie	Année de naissance
Garçons 4	2016 - 2017
Garçons 5	2018 - 2019
Fille 4	2016 - 2017
Fille 5	2018 - 2019

Les enfants peuvent être accompagnés d'un adulte sur le parcours WOLLI.

5. LIMITES DE TEMPS

5.1. Principe

Le Matterhorn Ultraks est une course où des limites de temps sont appliquées pour le confort et la sécurité des participants.

Le départ d'un bloc est inclus dans les limites de temps. Le non-respect d'une limite de temps ne peut donc pas être justifié par un départ dans un bloc ultérieur.

5.2. Modifications des parcours ou de la limite de temps

En cas de mauvais temps et pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course en cours, d'adapter les parcours et/ou les points de contrôle ainsi que de modifier le temps limite. Toute décision est prise par le comité de course et est irrévocable.

5.3. Tableau des limites de temps

Les limites de temps détaillées sont disponibles sur le site web, sur la sous-page de chaque parcours.

6. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Les postes de ravitaillement et leurs offres peuvent être consultés sur le site web, sur la sous-page correspondante des parcours.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

7.1. Participation

A l'exception du RELAY, toutes les courses sont des courses individuelles.

7.2. Âge minimum

La participation est ouverte à toute personne remplissant les conditions d'âge suivantes :

- VERTINIGHT
à partir de l'année de naissance 2011 et plus âgés
- ACTIVE
à partir de l'année de naissance 2009 et plus âgés
- MOUNTAIN, SKY, EXTREME et RELAY
à partir de l'année de naissance 2006 et plus âgés
- WOLLI ET SUPERWOLLI
Voir le point 4.7.

7.2.1. Juniors

Les courses ACTIVE et VERTINIGHT sont ouvertes aux juniors nés entre 2004 et 2009 (ACTIVE), respectivement 2011 (VERTINIGHT).

(i) Exceptions

L'organisateur se réserve le droit de décider des cas exceptionnels.

(ii) Autorisation parentale

Pour les mineurs, une autorisation écrite des parents est demandée. Le formulaire correspondant peut être téléchargé et doit être rempli et signé et remis lors de la remise des dossards.

7.3. Conditions particulières pour la course EXTREME

En raison de la difficulté technique du parcours, les participants à la course EXTREME doivent avoir une expérience de la course en montagne.

Les participants doivent être capables de se déplacer de manière autonome en haute montagne, hors des sentiers et des chemins, et par mauvais temps et/ou brouillard.

Avant de confirmer l'inscription, les organisateurs vérifient minutieusement les justificatifs demandés.

La direction de la course se réserve le droit de refuser l'accès à la course. Dans ce cas, les participants qui le souhaitent se verront garantir une place dans l'une des autres courses.

Une éventuelle différence serait remboursée. La décision du comité de course est irrévocable.

8. CATÉGORIES

8.1. Aperçu de la course principale

	EXTREME	MOUNTAIN SKY	ACTIVE	VERTINIGHT
Messieurs I	1995 - 2006	1995 - 2006	1995 - 2006	1995 - 2006
Hommes M30	1985 - 1994	1985 - 1994	1985 - 1994	1985 - 1994
Hommes M40	1975 - 1984	1975 - 1984	1975 - 1984	1975 - 1984
Hommes M50	1974 ou plus âgé	1965 - 1974	1965 - 1974	1965 - 1974
Hommes M60+		1964 ou plus âgé	1964 ou plus âgé	1964 ou plus âgé
Femmes I	1995 - 2006	1995 - 2006	1995 - 2003	1995 - 2003
Femmes W30	1985 - 1994	1985 - 1994	1985 - 1994	1985 - 1994
Femmes W40	1984 ou plus âgé	1975 - 1984	1975 - 1984	1975 - 1984
Femmes W50		1974 ou plus âgé	1965 - 1974	1974 ou plus âgé
Femmes W60+			1964 ou plus âgé	
Juniors garçons			2007 - 2009	2007 - 2011
Juniors filles			2007 - 2009	2007 - 2011

8.2. Aperçu des courses pour enfants

	WOLLI	SUPERWOLLI
Garçons / Filles 1		2010 - 2011
Garçons / Filles 2		2012 - 2013
Garçons / Filles 3		2014 - 2015
Garçons / Filles 4	2016 - 2017	
Garçons / Filles 5	2018 - 2019	

9. INSCRIPTION

9.1. Frais d'inscription

Prix en francs suisses par personne, (frais GoActive, frais de carte de crédit et TVA 2,5% inclus)

	Les 200 premières inscriptions par course	201e - 500e inscription par course	À partir de la 501e inscription	Juniors
ACTIVE	69.-	85.-	99.-	25.-
MOUNTAIN	99.-	119.-	135.-	
SKY	129.-	149.-	169.-	
EXTREME	149.-	149.- ¹		
VERTINIGHT	39.-	39.-	49.- ²	25.-
RELAY (par équipe)	300.- 3			
WOLLI et SUPER WOLLI	10.-			

9.2. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est le vendredi 16 août 2024 à minuit ; sous réserve de places disponibles.

Pour les courses VERTINIGHT, WOLLI ET SUPERWOLLI, ce délai est prolongé jusqu'au jeudi 22 août 2024 à minuit.

Pour les inscriptions effectuées après le 16 août 2024, le prénom ne sera plus imprimé sur le dossard.

Les inscriptions ne peuvent se faire qu'en ligne ; les inscriptions sur place ne sont pas possibles.

9.3. Nombre de participants limité

Le nombre d'inscriptions est limité par course :

ACTIVE :	1'500
MOUNTAIN :	1'200
RELAY :	75
SKY :	1'200
EXTREME :	250 (dont 220 pour le public).
VERTINIGHT :	400
WOLLI :	150
SUPER WOLLI	150

¹ Seules 250 places sont disponibles (dont 220 pour le public)

² À partir du 1er juillet 2024

³ Maximum 75 équipes

9.4. Modification ou annulation de la participation

9.4.1. Modification du choix de l'itinéraire

- Dans la mesure où des places sont disponibles, un coureur peut modifier son choix de parcours comme suit :
 - Gratuit jusqu'au 30 juin 2024
 - Contre un montant de 10 CHF entre le 1er août et le 18 août 2024 à minuit
- En cas de changement de parcours, la différence entre le prix au moment de la première inscription et les frais d'inscription en vigueur le jour du changement, devra être réglé ultérieurement.
- Si le prix payé initialement est supérieur aux frais d'inscription du nouveau parcours après le changement, le participant n'a droit à aucun remboursement ni aux prestations supplémentaires de l'ancienne catégorie de parcours.

9.4.2. Annonce de participation

En option, une annulation de participation peut être souscrite lors de l'inscription en ligne. Cette protection couvre exclusivement le remboursement des frais d'inscription dans les cas conformes aux [CGV](#).

9.5. Annulation de la course

9.5.1. Raisons

- Si la course est annulée par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure (hors pandémie), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- Si la course est annulée par l'organisateur pour des raisons autres que celles liées à la sécurité ou en cas de force majeure, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.
- Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de modification du parcours ou d'interruption pour des raisons de sécurité (notamment en cas d'intempéries), de non-respect des temps limites, de changement de jour pendant le week-end de course ou en cas de force majeure.

Chaque participant inscrit a droit aux prestations suivantes :

- un dossard qui permet au coureur, en cas d'abandon⁴ ou en cas de descente après la course VERTINIGHT, d'utiliser les remontées mécaniques pour le retour à Zermatt ;
- une puce électronique intégrée dans le dossard
Cette puce est jetable et ne doit pas être rendue ;
- Ravitaillement pendant la course ;
- Prestation sanitaire ;
- Ravitaillement à l'arrivée après la course ;
- Accès aux installations sanitaires ;

⁴Cela ne concerne en aucun cas la ligne Täsch-Zermatt.

- Consigne à bagages (transport à l'arrivée au VERTINIGHT) ;
- un souvenir ;
- un t-shirt de finisher ;
- une médaille commémorative optionnelle au prix de 5 CHF ;
- Douches à l'arrivée à Zermatt.

Les enfants ont droit aux prestations suivantes :

- Dossard avec puce jetable
- Une médaille souvenir incluse dans les frais d'inscription

Les participants doivent prendre en charge toutes les prestations non mentionnées (notamment le parking, le train Täsch-Zermatt, l'hébergement et les autres repas).

10. ÉQUIPEMENT

10.1. Pour toutes les courses sauf les exceptions mentionnées ci-dessous

- Aucun équipement obligatoire n'est demandé par le comité de course, sauf pour l'EXTREME (voir point 10.2) et la VERTINIGHT (voir point 10.3).
- Les participants sont libres d'emporter ce qu'ils souhaitent pour la course. Il est toutefois vivement recommandé d'étudier les prévisions météorologiques afin de prendre le départ en fonction des conditions météorologiques (téléphone portable, t-shirt à manches longues et couverture de survie doivent être emportés).
- Il est recommandé d'étudier attentivement les emplacements des postes de ravitaillement afin de calculer au mieux le ravitaillement et les boissons entre les différents postes.
- Nous attirons ton attention sur le fait qu'il n'y a pas de gobelets aux postes de ravitaillement (sauf à l'arrivée de la VERTINIGHT). Tu dois donc apporter ton propre gobelet. Sur place, tu auras la possibilité d'acheter un nombre limité de gobelets.

10.2. Course EXTREME

L'organisation demande aux coureurs de s'équiper comme suit :

- Veste imperméable à manches longues (taille correcte)
- Couverture de survie
- De porter des micro-crampons (Micro Crampons) de type Nortec "TRAIL" ou un modèle similaire lors des passages de glaciers (voir photo).



Lors de la course, la section à parcourir avec les microspikes est clairement indiquée et surveillée par les guides. Tout participant qui ne possède pas de micro-crampons ou qui ne les chausse pas dans cette section sera immédiatement disqualifié et ne pourra pas continuer la course.

De plus, la course EXTREME doit être conforme aux règles et règlements officiels des *Skyrunner® World Series* disponibles sur leur site Internet (<https://www.skyrunnerworldseries.com/rules/>).

Merci de les lire attentivement.

10.3. Course VERTINIGHT

Une lampe frontale est nécessaire.

10.4. Bâtons

Les bâtons sont autorisés sur tous les parcours. Toutefois, la plus grande prudence est toujours de mise, notamment lors de la phase de départ.

11. RÈGLES DE LA COURSE

11.1. Départ et chronométrage

- Les courses EXTREME et VERTINIGHT ont un départ en masse.
- Les autres courses démarrent par blocs. Les blocs sont composés d'environ 125 coureurs et sont lancés toutes les 4-5 minutes.
- Lors de l'inscription, les participants doivent indiquer leur temps de course estimé. Cela permet de placer les blocs de départ en fonction de la vitesse.
S'il te plaît, reflète ta performance réelle - fair-play !
- Seul(e) un(e) coureur(se) du premier bloc peut remporter l'événement.
- Un bloc élite part avant le premier bloc dans toutes les courses.
- Le bloc figurant sur le dossard est considéré comme obligatoire.

11.2. Port du dossard

- Chaque participant doit porter son dossard de manière bien visible (numéro et sponsor) sur la poitrine, sur le ventre ou sur la cuisse droite pendant toute la durée de la course.
- Sur présentation de leur dossard, les participants bénéficient de ravitaillements, de soins médicaux et d'un accès aux zones et installations réservées aux coureurs (consigne à bagages, etc.).

11.3. Comportement sur le parcours

Les participants s'engagent à respecter toutes les règles et exigences découlant des dispositions du présent règlement et de ses annexes, ainsi que les directives et instructions du comité de course.

L'attention est attirée en particulier sur les règles suivantes :

- Tous les participants doivent suivre le balisage du parcours.

- Les participants prennent - indépendamment de règles ou d'instructions explicites - les précautions nécessaires en raison des conditions du parcours et des conditions météorologiques, afin de ne pas mettre en danger leur propre personne, les autres participants, les représentants de l'organisation ou des tiers sur le parcours.
- Les participants doivent porter secours aux personnes en danger ou accidentées et signaler immédiatement tout accident au comité de course par téléphone ou prévenir un secouriste officiel sur le parcours (gilet orange). Le numéro de téléphone sera communiqué ultérieurement.
- Les participants doivent ouvrir la voie et laisser les autres les dépasser.
- Les coureurs doivent protéger l'environnement. Aucun déchet ne doit être laissé sur le parcours.
- Toute forme d'assistance physique à un coureur est interdite (pousser, tirer, porter).

11.4. Abandon ou disqualification

- Un participant qui a des problèmes pendant la course peut abandonner de son plein gré ou être mis hors course sur décision du comité de la course.
- Un participant ne peut abandonner qu'à un seul point de contrôle, sauf s'il est blessé. Dans ce cas, il doit suivre les instructions du comité de la course.
- Tout participant qui n'atteint pas la limite de temps sera disqualifié et devra suivre les instructions du comité de la course.

11.5. Lutte contre le dopage

L'organisateur exige des participants qu'ils respectent en particulier l'intégrité et l'aspect éthique du sport. Toute forme de dopage est interdite aux participants.

La liste des interdictions de l'Agence mondiale antidopage (substances et méthodes interdites en compétition, voir <http://www.wada-ama.org/en/>), en vigueur au moment de la course, sert de référence.

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles antidopage. Les participants se déclarent prêts à s'y soumettre le cas échéant.

11.6. Peines

11.6.1. Généralités

- En cas de non-respect des règles par un participant, une pénalité est appliquée.
- Toutes les décisions concernant les pénalités sont prises par le comité de la course. Elles sont irrévocables.

11.6.2. Aperçu des pénalités

Violation des règles	Peine infligée
<ul style="list-style-type: none">• non-respect des consignes de sécurité du comité de la course• Pas de micropointes dans la section marquée du Course EXTREME• Test de dopage positif	<ul style="list-style-type: none">• Disqualification
<ul style="list-style-type: none">• Autres comportements contraires aux règles ou aux instructions	<ul style="list-style-type: none">• Cinq minutes de pénalité par infraction (cumulables)• Disqualification en cas d'infraction grave• Exclusion possible du classement (pas de prix en espèces, etc.)

11.7. Objection

- Les réclamations éventuelles doivent être adressées par écrit au comité de course et au van de chronométrage au plus tard 15 minutes après l'arrivée du participant. Passé ce délai, aucune contestation n'est possible.
- Lors du dépôt d'un recours, une caution de 100 CHF doit être versée. Cette caution sera remboursée si l'opposition est acceptée. Si l'opposition est rejetée, l'organisateur conserve la caution.
- La décision du comité de course concernant un appel ne peut pas être contestée.

12. RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

12.1. Résultats

- Après la proclamation des résultats, un classement par catégorie est établi et publié sur le site Internet de la course.
- En cas d'abandon prématuré de la course, le classement est établi en fonction de l'ordre et de l'heure d'arrivée des participants au dernier point de contrôle.

12.2. Remise des prix

- Des prix sont prévus pour les courses suivantes :
 - aux dix premiers coureurs dans les catégories Overall hommes et Overall femmes
 - aux trois premiers des catégories juniors
 - aux vainqueurs des catégories hommes et femmes
 - aux trois premières équipes de la course RELAY
 - aux trois premiers enfants de chaque catégorie, filles et garçons

- Ces prix seront décernés lors d'une cérémonie dont l'heure exacte sera communiquée ultérieurement.
- Pour recevoir un prix, la présence du/de la participant(e) concerné(e) à la cérémonie est nécessaire.

12.3. Prix spéciaux

- Le prix de la course EXTREME s'élève à 6'000 EUR.
- Les prix spéciaux des sponsors sont attribués sur la base des résultats intermédiaires.
- Le/la gagnant(e) de ce prix doit impérativement avoir terminé la course.

13. ORGANISATION ET COMITÉ DE COURSE

13.1. Organisation

- La course "Matterhorn Ultraks" est organisée par la société Ultraks SA.

13.2. Comité de la course

13.2.1. Composition

- L'organisateur désigne un comité de course.
- Les représentants officiels tels que les guides de montagne, les médecins et les bénévoles sur le circuit sont considérés comme des représentants du comité de la course.

13.2.2. Compétences

- diriger la course, notamment en modifiant ou en interrompant le programme ou le parcours
- Application du règlement ;
- fonction de jury en cas d'appel ;
- décider des points non inclus dans le présent règlement si les circonstances l'exigent.
- Si l'organisateur doit régler directement les frais d'une opération de sauvetage, ceux-ci lui seront remboursés par le participant ou par son assurance.

14. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- La participation à la course est sous l'entière responsabilité du coureur qui connaît et accepte les risques liés aux courses de montagne.
- En cas d'accident, le coureur déclare expressément dégager de toute responsabilité, dans toute la mesure permise par la loi, l'organisateur et toutes les personnes ou entités impliquées dans l'organisation, y compris, mais sans s'y limiter, les organes et le personnel de l'organisateur, les représentants autorisés, les entrepreneurs, les auxiliaires, y compris les bénévoles.
- Le participant doit être assuré à titre privé contre les accidents et autres dommages.
- Les frais de secours en cas d'accident ne sont pas à la charge de l'organisateur.

- En cas d'urgence, pour des raisons qui sont toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux secours en montagne qui prennent alors la direction des opérations et mettent en place tous les moyens appropriés, y compris le sauvetage par hélicoptère. Les frais résultants de la mise en œuvre de ces moyens exceptionnels sont à la charge de la personne secourue, qui doit également prendre en charge les frais de son retour depuis le lieu d'évacuation. Il appartient au participant de préparer et de déposer un dossier auprès de son assurance privée dans les délais impartis.
- Si l'organisateur a dû prendre en charge directement les frais de sauvetage, ceux-ci lui seront remboursés par le participant ou par son assurance.

15. **DONNÉES PERSONNELLES**

En t'inscrivant au Matterhorn Ultraks, tu acceptes que nous utilisions tes données pour les besoins de la course.

Tu peux à tout moment demander la rectification de tes données en envoyant un e-mail à info@ultraks.com.

En t'inscrivant, tu acceptes que ton nom, ton prénom, ton année de naissance, ton lieu de résidence, ton numéro de dossard, ton temps de compétition et ton rang soient publiés dans les listes de départ et de classement de l'événement. Ce consentement est valable aussi bien pour la publication sur Internet, dans les médias imprimés, à la télévision et via les médias sociaux que pour l'affichage des listes et les annonces des speakers. Les photos et les films pris dans le cadre de notre course peuvent être utilisés à la télévision, sur Internet, dans nos propres supports publicitaires, dans des magazines et dans des livres, sans droit à rémunération.

Tu acceptes que les données mentionnées dans l'inscription soient utilisées dans le cadre de la manifestation et par les sponsors et tu garantis l'exactitude des informations fournies. Les données sont enregistrées par une machine. Elles sont effacées dès que le but pour lequel elles ont été collectées est atteint. Sans notification écrite de notre part (à l'adresse e-mail ou postale indiquée ci-dessus) jusqu'à une semaine avant l'événement, tes données personnelles telles que nom et prénom, adresse privée (rue, n°, code postal et ville), date de naissance, numéro de téléphone, - et ton adresse e-mail peuvent être transmises à des partenaires (par ex. service photo et vidéo, uniquement adresses e-mail EXTREME de participants à SkyRunnersWorldSeries) pour des prestations de service ou à des fins publicitaires sélectionnées en rapport avec l'événement de course.

15.1. Swiss Athletics

En t'inscrivant, tu deviens automatiquement Running Member de Swiss Athletics et de l'association faîtière Swiss Olympic.

A cette fin, nous transmettons ton nom et ton adresse e-mail à Swiss Athletics.

Ces données sont utilisées exclusivement pour l'enregistrement en tant que membre et ne sont pas transmises à des tiers. Cette adhésion est gratuite et expire à la fin de l'année civile suivante. Plus d'informations sur <https://www.swiss-running.ch/de/datenschutzerklaerung/>

Tu peux révoquer à tout moment ton consentement à la transmission de données à Swiss Athletics par écrit en envoyant un e-mail à info@ultraks.com.

16. DROITS D'IMAGE ET UTILISATION À DES FINS PUBLICITAIRES

16.1. Généralités

- Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images ou les vidéos de la course, y compris les prises de vue avant et après la course, sur lesquelles il pourrait apparaître pendant sa participation au Matterhorn Ultraks, sur tous les supports, y compris le matériel publicitaire et/ou les prospectus, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements et contrats en vigueur, y compris les éventuelles prolongations de cette durée.
- La participation à la course ne confère pas aux participants le droit d'utiliser la course et/ou son nom à des fins publicitaires ou commerciales pour leur propre compte ou de céder ces droits à des tiers.
- Toute communication en dehors du cercle privé et des réseaux sociaux, se rapportant à l'événement ou utilisant des images de celui-ci, est exclue sans l'autorisation expresse et écrite de l'organisateur qui en fixe les conditions.
- Matterhorn Ultraks est une marque déposée.

16.2. Prestataire de services photographiques Sportograf

Pour la compétition, Sportograf Digital Solutions GmbH (web : www.sportograf.com) sera le partenaire média et le prestataire de services photographiques exclusif.

Sportograf collecte éventuellement des vidéos ou des photos sur lesquelles tu es personnellement reconnaissable. En t'inscrivant, tu donnes ton accord pour cela.

Sportograf utilise les données collectées lors des manifestations sportives pour remplir son obligation de prestataire de services photographiques découlant du contrat sous-jacent avec l'organisateur, ainsi que dans son propre intérêt économique, pour commercialiser des photos ou des vidéos de la manifestation aux participants intéressés via son site Internet www.sportograf.com.

Les données ne sont pas transmises à des sous-traitants. Pour la saisie des photos/films correspondants, nous faisons exclusivement appel à des photographes qui ont été instruits et engagés par Sportograf conformément au règlement général sur la protection des données de l'UE. Outre la recherche manuelle de photos à l'aide du lieu et de l'heure, une recherche à l'aide du numéro de dossard ou d'une photo (selfie) est également possible. Dans ce dernier cas, les caractéristiques anonymes et non personnelles des participants sont déterminées à l'aide d'un algorithme. La base juridique est constituée par nos intérêts légitimes susmentionnés conformément à l'article 6, paragraphe 1, de la directive sur la protection des données.

Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne ("RGPD"). Il est possible de s'opposer au traitement.

Pour plus de détails sur le traitement de ces données personnelles et sur le droit d'opposition, veuillez consulter la déclaration de protection des données sur www.sportograf.com/de/privacy.

En cas de divergence dans le libellé des différentes versions du règlement, la version allemande du règlement fait foi.

Version mars 2024

L'organisateur